



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 21/06/2024

Date d'affichage : 21/06/2024

*DELIBERATION N° 050/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Carole CARTON donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Jean PEZIN donne pouvoir à Robert TARDA
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Secrétaire de séance : Céline FREIXINOS

OBJET : Acquisition par la ville du bien cadastré AT n° 221, d'une contenance de 85 m², sis 4 Rue Anatole France en zone UA du PLU, appartenant à M. François Despuès, pour un prix de 150 000 € hors de « frais de notaire » dont 8 000 € pour l'agence SAFTI de Saleilles, en vue de disposer d'un logement social d'urgence.

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'opportunité d'acquérir le bien cadastré AT n°221, à savoir, une maison d'habitation de 85 m² de surface au sol, en R+1 sise 4 rue Anatole France, appartenant à M. François Despuès, pour un prix de 150 000 € hors « frais de notaire » comprenant 8.000 € de frais d'agence SAFTI (Mme Maria da Luz) à la charge du vendeur.

M. le Maire signale que cette acquisition permettrait à la ville de disposer d'un logement social d'urgence afin de le proposer aux administrés en situation délicate qui le rencontrent dans des cas comme :

- une décohabitation conflictuelle entraînant la perte du logement d'un des membres du foyer ;
- la nécessité de loger temporairement des administrés en situation de précarité accrue à la suite d'une expulsion locative...;
- un sinistre survenu à son bien (incendie, inondation, logement menaçant ruine nécessitant une évacuation forcée...);
- accueillir des réfugiés en cas de conflits (guerre...).

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances » qui s'est réunie le 24/06/2024 sur cette affaire ;

Considérant que ce bien de 85 m² de surface au sol, en R+1, se situe dans le vieux village au 4 rue Anatole France, en zone UA du PLU ;

Considérant que ce bien constituera un logement d'urgence qui pourra utilement être mis à disposition, à titre précaire et révocable, à des administrés en situation d'urgence ayant au préalable rencontré les services du CCAS afin d'évaluer précisément leur situation personnelle et financière ;

Par suite, M. le Maire propose, d'une part, d'acquérir le bien cadastré AT n° 221, d'une contenance de 85 m², sis 4 rue Anatole France, appartenant à M. François Despuès, pour un prix de 150 000 € hors « frais de notaire » comprenant 8 000 € à la charge du vendeur pour l'agence SAFTI de Saleilles, en vue de disposer d'un logement social d'urgence, d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition de ce bien, enfin, d'autoriser Maître Bertrand-Robert Beigner, notaire à Saleilles, à représenter la ville dans ce dossier.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

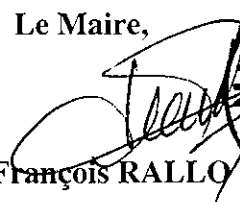
- **Décide** d'acquérir le bien AT n° 221 d'une contenance de 85 m², sis 4 rue Anatole France, appartenant à M. François Despuès, pour un prix de 150 000 € hors « frais de notaire » comprenant 8 000 € à la charge du vendeur pour l'agence SAFTI de Saleilles (Mme Maria da Luz) ;

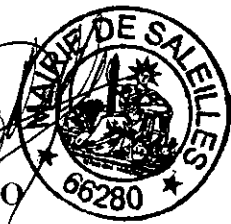
- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition de ce bien ;

- **Charge** Maître Bertrand-Robert Beigner, notaire situé 24, avenue de Perpignan à Saleilles, de représenter la ville dans ce dossier ;

- **Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

 François RALLO



Publication le : - 3 JUIL. 2024

Accusé de réception en préfecture
 066-216601898-20240628-del-050-2024-DE
 Date de télétransmission : 03/07/2024
 Date de réception préfecture : 03/07/2024